

Commune de Pencran



MAIRIE
DE
PENCRA
N

29800

Tél. : 02 98 85 04 42

Fax : 02 98 85 68 60

CAHIER DES CHARGES

INSTALLATION D'UN VIDEOPROJECTEUR ET SON ECRAN A LA SALLE POLYVALENTE

Article 1 : Objet du marché

La Commune de Pencran souhaite installer un vidéoprojecteur ainsi qu'un écran dans sa salle polyvalente.

Article 2 : Descriptif des travaux

Il s'agit de mettre en place un vidéoprojecteur donnant sur un écran, lui-même attenant à la scène.

VIDEOPROJECTEUR :

La salle peut contenir jusqu'à 499 personnes. Cependant, la jauge moyenne lors de manifestations de grande envergure est d'environ 250 personnes. Le vidéoprojecteur devra répondre à cette exigence de qualité d'image pour cette jauge.

Le vidéoprojecteur pourra être fixé au plafond ou tout autre procédé conseillé par l'installateur.

Il sera compatible WIFI et possèdera automatiquement une télécommande d'accès en raison d'une part, de sa hauteur supposée d'installation et du fait, d'autre part, que les utilisateurs de la salle ne puissent le toucher directement.

Les câbles de connexion seront discrets et installés sur la scène en accès libre depuis le mur de la scène : VGA, HDMI, etc...

ECRAN DE PROJECTION :

Sa taille sera adaptée à l'envergure de la salle et aux contraintes de la scène, tant en hauteur qu'en largeur. Il sera installé à l'endroit où le champ de vision sera le plus large : à l'arrière de la scène ou en son milieu. Il ne sera pas devant la scène.

Rétractable électriquement, il disposera également d'une télécommande afin de le descendre ou monter.

OPTION A CHIFFRER :

Mise en place de luminaires éclairant la scène : fourniture, pose, facilité d'utilisation.

Article 3 : Durée de validité des offres

La durée de validité des offres est fixée à 90 jours (quatre vingt dix jours).

Article 4 : Procédure de passation du marché

Procédure adaptée selon le code des marchés publics.

Article 5 : Présentation de la candidature

- Offre de prix détaillé ;
- Déclaration sur l'honneur sur la capacité à effectuer la mission ;
- Présent cahier des charges signé pour acceptation ;
- Attestations d'assurance en responsabilité civile professionnelle.

Article 6 : Critères de jugement des offres

Le jugement des offres sera effectué selon les critères suivants :

- Prix : 60 %
- Valeur technique : 30 %
 - Qualité des équipements et des matériaux mis en place
 - Conseils d'installation, notamment de l'écran
 - Système anti bruit et anti vibration
- Références sur des projets similaires au cours des 5 dernières années : 10 %

Article 7 : Date de remise des offres

Les candidatures devront être remises avant le :

Vendredi 23 juin 2017 à 12H00.

Toute réponse après cette date sera écartée.

Article 8 : Lieu de remise des offres

Les offres sont à adresser par courrier ou par mail avec la référence « Installation d'un vidéoprojecteur et son écran à la salle polyvalente » à :

**Monsieur le Maire
Mairie de Pencran
Place de la mairie
29800 PENCAN**

Article 9 : Renseignements

Renseignements :
M. David GOURLAY – Directeur général des services
Tél : 02 98 85 04 42

L'entreprise,

Date/signature/qualité/cachet